

## *Qu'est-ce que l'éducation à la citoyenneté ?*

*Denis Pieret*

### Introduction

« Citoyen » est sans doute un mot très à la mode (entreprise citoyenne, attitude citoyenne, consommation citoyenne...). Que signifie « éducation à la citoyenneté », affublée de deux autres adjectifs tout aussi tendance, *active* et *responsable* ? La citoyenneté est d'abord un statut juridique qui octroie un certain nombre de droits et de devoirs et qui est, au moins depuis la modernité, attachée à la nationalité. Selon cette acception, il n'est nul besoin d'être éduqué à être pleinement citoyen belge, il suffit d'être de nationalité belge, d'avoir dix-huit ans et de n'être pas déchu de ses droits civiques. Mais le mot « citoyen » véhicule aussi un lourde charge morale : être citoyen en démocratie nécessiterait un certain nombre de capacités sans lesquelles la démocratie se mettrait elle-même en danger. À partir de cette charge morale, l'acception de « citoyenneté » s'étend au terme parent de « civilité », à l'idée d'un « adoucissement des mœurs qu'est censée produire la vie dans une cité »<sup>1</sup>.

« Citoyenneté » est un terme qui fait consensus au contraire de « civilisation » qui crispe plus depuis les expériences coloniales et avec la remise au goût du jour du « choc des civilisations ». Pourtant, « citoyen », « citoyenneté », « civique », « civilité » et « civilisation » sont tous des dérivés du latin *civis*, citoyen, qui est en latin le terme

---

<sup>1</sup> Vocabulaire européen des philosophies, « Civiltà », p. 220

primaire qui forme *civitas*, la cité, donc on est avant tout citoyen vis-à-vis d'un autre citoyen avant d'appartenir à la cité ; la cité est formée des concitoyens (traduction qu'Emile Benvéniste préfère à citoyen pour cette raison).

## Décrets

Les décrets qui traitent de ce sujet (principalement le Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active du 12 janvier 2007) montrent cette hésitation entre le statut juridique de citoyen et sa valeur morale : il s'agit d'éduquer les élèves à devenir aptes à exercer ce que leur statut juridique leur permettra lorsqu'ils atteindront la majorité. L'école doit donc combler le manque de capacités présumé à se prévaloir du titre donné en droit, sans autre condition que l'âge et la nationalité. L'égalité devant la loi ne semble pas suffire, il faut construire l'égalité des capacités d'exercice des droits et des devoirs que la loi impose, à partir des inégalités des capacités. Il y a là un postulat que Jacques Rancière combat dans l'ensemble de son œuvre : tant que l'on part de l'inégalité pour construire l'égalité, on oublie que l'inégalité suppose d'abord l'égalité. L'esclave est égal au maître en ceci qu'il comprend son ordre. Ce qu'il s'agit de faire est de faire travailler l'égalité. Supposer l'ignorance de l'élève pour le faire accéder au savoir, c'est le tenir dans une position d'hétéronomie, dans une position inférieure à celui qui lui dispense le savoir. Il faut *postuler* l'égalité : égalité des intelligences entre l'éducateur et l'élève, égalité des hommes libres en ce que la démocratie déclare qu'il n'y a nul titre légitime pour exercer le pouvoir.

Qu'est-ce que les décrets et les applications auxquelles ils donnent lieu proposent sous couvert d'éducation à la citoyenneté ?

*Décret missions*, art.6 3° : « préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures »

*Idem*, art.8 9° : « met en place des pratiques démocratiques de

citoyenneté responsable au sein de l'école »

*Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française, art 14, §2 :*  
« promouvoir la compréhension de l'évolution et du fonctionnement des institutions démocratiques, le travail de mémoire, la responsabilité vis-à-vis des autres, de l'environnement et du patrimoine au niveau local ou à un niveau plus global. »

En d'autres termes, les décrets invitent à 1) apprendre les institutions démocratiques (fonctionnement de la justice, élections, parlement), 2) connaître les textes fondateurs de la démocratie (Déclaration universelle des droits de l'homme,...) et 3) maîtriser les pratiques de la discussion rationnelle, et des processus de représentation (délégué, etc.) associés à la vie démocratique.

## Démocratie en danger, victime d'elle-même

Communément on entend par « démocratie », d'une part, une forme de gouvernement qui associe un État de droit à système parlementaire fondé sur des élections de représentants du peuple et un mode de mise en débat réglé, d'autre part, existe le constat qu'un certain nombre d'individus en démocratie ne se comportent pas comme des citoyens mais comme des individus égoïstes qui utilisent mal l'autonomie que la démocratie leur offre. Ce constat existe en creux dans les programmes d'éducation à la citoyenneté, la démocratie devrait éduquer ses sujets à devenir citoyen. La liberté donnée en droit par la démocratie ne suffit pas, elle doit faire l'objet d'une éducation.

Dans *La haine de la démocratie*<sup>2</sup>, Rancière s'attaque à un discours qui déplore le peuple et ses viles manières, qui met en danger la démocratie, la démocratie serait en quelque sorte trop démocratique. Est décrié, non pas la démocratie en tant que forme de gouvernement, mais l'avachissement dangereux des individus démocratiques.

---

<sup>2</sup> Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, La Fabrique, 2005.

Cette définition communément admise de la démocratie, en tant que forme particulière de gouvernement ainsi que l'éducation à la connaissance et à la maîtrise de cette forme de gouvernement sont toute récentes dans l'histoire. « La « démocratie représentative » peut sembler aujourd'hui un pléonasme. Mais cela a d'abord été un oxymore. »<sup>3</sup>

Le texte de Rancière ne cherche pas seulement à mettre au jour une idéologie contemporaine, il entend « retrouver le tranchant » de l'idée de démocratie. On va voir que la manière dont il va développer la notion de démocratie va s'opposer d'une certaine manière à cette définition de la démocratie comme forme de gouvernement (que l'on considère qu'elle soit atteinte ou non). Il entend aussi sortir le mot de démocratie du consensus ambiant dans lequel il est pris, et mon but est de mettre dans le même convoi des mots comme « citoyenneté » ou « responsabilité ».

Pour une certaine philosophie politique contemporaine, le consensus est le but à atteindre au terme d'un débat politique qui doit respecter un certain nombre de règles de la discussion rationnelle. Dans une telle perspective, la démocratie est conçue comme un ensemble d'institutions qui mettent en œuvre et garantissent le respect des règles de base du débat qui mènent à la prise de décision légitime.

Une objection, assez classique, peut être posée : le processus démocratique en question est formel mais il ne fonctionne pas réellement comme ça, il masque les inégalités. Tout le monde n'a en effet pas les mêmes capacités à entrer et à discuter dans un échange rationnel. Le processus exclut d'emblée tous ceux qui ne partagent pas les conditions d'entrée dans la discussion. Le problème est donc réorienté naturellement vers la question de l'éducation, suivant un chemin qui délimite une frontière entre savoir et ignorance. On va donc se demander comment faire en sorte de réduire les inégalités qui empêchent l'entrée dans la ronde polie du débat démocratique. C'est ainsi que l'école va se voir donner pour mission d'éduquer à la

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 61

citoyenneté – terme dont il faudra par ailleurs envisager les diverses acceptions.

Cette première objection va tomber sous la critique de Jacques Rancière. Rancière constate un discours ambiant qui tend à dénoncer les effets pervers de la démocratie, un discours qui témoigne d'une « haine de la démocratie » et qui s'articule à une méfiance vis-à-vis du peuple démocratique et à une réaffirmation des valeurs du « vivre ensemble ». Je m'inspirerai ici de *La mésentente* et de *La haine de la démocratie*, pour revenir ensuite aux textes instituant l'éducation à la citoyenneté responsable et active.

Qu'est-ce que la démocratie? Nous entendons le mot aujourd'hui, particulièrement en cette année électorale, asséné comme si son sens allait de soi. Le critère majeur d'une démocratie en « bonne santé » (il faudrait relever cette expression de « bonne santé », liée à la dangereuse métaphore organiciste) serait le taux de participation aux élections quand elle ne sont pas obligatoires et le score des partis dits « démocratiques » chez nous. L'acceptation positive de la démocratie se résumerait dans le seul fait du suffrage universel. « Les élections constituent la pierre angulaire de notre démocratie », peut-on lire dans la presse. Pierre angulaire, cela signifie bien que si elle tombe, tout l'édifice s'effondre. Entre deux élections, ce que l'on entend par démocratie semble se résumer à la définition de l'État de droit, où chaque personne est égale devant la loi, non soumise à l'arbitraire et où sont garantis un certain nombre de principes telle la liberté d'expression. Le sens commun du terme « démocratie » semble donc être une forme de gouvernement particulière, aboutissement d'un progrès des sociétés développées. Et le citoyen est celui qui s'inscrit en conformité avec les présupposés de cette forme de gouvernement.

Mais cet aboutissement est toujours en danger, semble-t-il. Et le danger viendrait de la forme de gouvernement démocratique elle-même, dont le peuple non seulement n'est pas mûr pour une telle responsabilité, mais pire encore, est soumis aux « dérives démocratiques »<sup>4</sup>. L'autonomie que la démocratie suppose et promeut a

<sup>4</sup> Terme employé par Michel Tozzi : la démagogie, le conformisme, la sophistique, le règne de l'opinion non réfléchie et, suprême danger parce

des effets pervers. Parce qu'elle donne le pouvoir au peuple, fût-ce par l'entremise de représentants, la démocratie produit ses monstres : des individus enfermés dans leurs particularismes, soumis à une sous-culture qui les conditionne et leur fait perdre tout sens des valeurs qui font un « vivre ensemble », des consommateurs égoïstes et obsédés par l'acquisition de biens futiles, des extrémistes d'obédiences diverses... Une série de mauvais rejetons de la démocratie qui n'ont comme point commun que d'être enfants de la démocratie et de la mettre en danger. La démocratie devrait se protéger contre elle-même sous peine de sombrer dans l'anarchie ou le totalitarisme.

Contre cette « haine de la démocratie », Rancière veut réactualiser la teneur conflictuelle du mot : c'est tout le travail de *La méésentente*.

Ce que met en évidence la démocratie, c'est que le fondement de la politique n'est ni la nature, ni la convention, ni le mérite : il n'y a aucun titre requis pour gouverner. N'importe qui est égal à n'importe qui. Au fondement de la politique, une absence de fondement : toute domination est contingente, aucune loi naturelle ou divine ne met en ordre la société. Tout ordre social repose en dernière instance sur l'égalité de n'importe qui avec n'importe qui, c'est-à-dire sur l'absence d'*arkhé* (la démocratie est an-archique). La politique commence lorsque la domination tenue par les rois de droit divin, les chefs de guerre ou les riches – qui, rappelons-le, sont des ordres contingents, c'est-à-dire non nécessaires – est « interrompue par une liberté qui vient actualiser l'égalité dernière sur laquelle repose tout ordre social »<sup>5</sup>. La démocratie, pour Rancière, n'est pas une forme particulière de gouvernement, mais le fondement de la politique, ce qui renvoie toute domination à son illégitimité première.

## Logos et phôné – exclusion et partage du sensible

Dans cette perspective, qu'est-ce qu'un citoyen et qui est compté au titre de citoyen ? Dans la démocratie athénienne, les femmes, les

---

qu'il touche aussi le monopole du savoir, le relativisme.

<sup>5</sup> *Ibid.i*, p. 37.

esclaves et les étrangers sont exclus de la communauté appelée à diriger. Le point commun entre ces trois catégories et ce qui les met à l'écart du peuple, c'est leur rapport au *logos*. *Logos* signifie tout à la fois langage et raison. Il faut ici introduire la distinction entre *logos* et *phôné*, entre langage et voix. Aristote, *Les politiques*, I, 2, 1253 a 10-11 : « [...] seul parmi les animaux l'homme a un langage. Certes la voix est le signe du douloureux et de l'agréable, aussi la rencontre-t-on chez les animaux; leur nature, en effet, est parvenue jusqu'au point d'éprouver la sensation du douloureux et de l'agréable et de se les signifier mutuellement. Mais le langage existe en vue de manifester l'avantageux et le nuisible, et par suite aussi le juste et l'injuste. » Les hommes et les autres animaux ont une voix qui exprime la douleur et le plaisir mais la voix n'est qu'un bruit inarticulé qui ne manifeste rien de l'ordre du juste et de l'injuste. Or, ce qui caractérise les esclaves, c'est qu'ils ont le *logos* « sous la seule forme de la compréhension, non de la possession »<sup>6</sup>. Ils peuvent recevoir des ordres, les comprendre et les exécuter mais ne peuvent en donner. Il en va de même pour les femmes et pour les barbares dont l'étymologie indique leur exclusion de la langue grecque : *barbaroi*, ceux qui ne parlent pas le grec, ceux qui parlent par onomatopées.

La répartition des parts se fait avant tout selon la distinction *logos-phôné*. Et cette distinction opère une « distribution symbolique des corps qui les partage entre deux catégories : ceux qu'on voit et ceux qu'on ne voit pas, ceux dont il y a un *logos* – une parole mémoriale, un compte à tenir –, et ceux dont il n'y a pas de *logos*, ceux qui parlent vraiment et ceux dont la voix, pour exprimer plaisir et peine, imite seulement la voix articulée. »<sup>7</sup> C'est là que réside le conflit fondamental au cœur de la politique : la tentative toujours reconduite de recouvrir l'égalité fondamentale (égalité des intelligences, pour que je comprenne un ordre, il faut que je sois l'égal de celui qui me commande), de rejeter du côté de l'animalité des êtres parlant dont on ne reconnaît pas le *logos*. Ne pas reconnaître le *logos*, c'est ne pas reconnaître la part des sans-part, c'est-à-dire le compte qui est fait de leur parole. Leur parole

---

<sup>6</sup> Aristote, *Les politiques*, I, 1254 b 22

<sup>7</sup> Jacques Rancière, *La mésentente*, Galilée, 1995, p. 44.

n'est pas comptée comme parole, elle est rejetée dans l'animalité. entendue comme bruit, et par conséquent inapte à dire le juste ou l'injuste.

Parenthèse : On peut ici mentionner la tendance très généralement pratiquée dans les médias à employer le terme « grogne » en cas de grève. On dira que telle décision suscite la grogne des travailleurs. On pourra même sentir venir cette grogne plus tôt lorsque les revendications des travailleurs seront appelées « symptômes » d'un « malaise ». Ces mots que l'on ne remarque plus tant ils font partie du vocabulaire journalistique employé pour traiter les conflits sociaux ont pour effet subliminal de renvoyer la parole de ces sans-part au bruit et les acteurs eux-mêmes au statut animal de ceux qui ne peuvent exprimer que leur douleur. Il ne s'agit pas seulement de dire, dirait Rancière, que par là leurs revendications ne sont pas entendues mais qu'avant tout, leur parole ne peut être entendue parce qu'elle ne manifeste rien de l'ordre du juste et de l'injuste, ce qui est le propre du *logos*. Leur parole ne peut être entendue parce qu'elle n'est pas *logos*, elle n'est que *phôné*.

Ainsi, le problème n'est pas d'abord de savoir si les gens sont bien ou mal traités, si leurs revendications sont justifiées ou non, il est d'abord de savoir s'ils sont comptés comme sujets politiques, c'est-à-dire s'ils sont doués de parole. Ce que Rancière veut montrer, c'est que le *logos*, loin de fonder la politique, est l'enjeu même du litige qui est au coeur de la démocratie. Sous l'apparente évidence du *logos* comme condition de possibilité de la communauté politique (ce qui constitue le fond des projets scolaires d'éducation à la citoyenneté), il y a le conflit *pour* le *logos*, pour la reconnaissance d'une part des sans-part et de la parole qu'ils portent. Ce litige permanent et fondamental, c'est celui qui sépare police et politique.

« Entre le langage de ceux qui ont un nom et le beuglement des êtres sans nom, il n'y a pas de situation d'échange linguistique qui puisse être constituée, pas de règles ni de code pour la discussion. Ce verdict ne reflète pas simplement l'entêtement des dominants ou leur



aveuglement idéologique. Il exprime strictement l'ordre du sensible qui organise leur domination, qui est cette domination même. »<sup>8</sup> *Logos* possède un double sens : celui de parole et celui de compte fait de cette parole. Ce double sens est le lieu où se joue le conflit sur l'existence des parties comme parties, sur le partage du sensible entre ceux qui sont reconnus comme partie de la communauté et ceux qui ne le sont pas. Le conflit concerne la situation de parole, la scène où il se joue, et les acteurs. La politique, pour Rancière, ce n'est pas le simple fait d'une mise en commun des intérêts parce que les hommes possèdent la parole – il n'y a pas là pour lui politique à proprement parler; « il y a de la politique, écrit-il, parce que ceux qui n'ont pas droit à être comptés comme être parlants s'y font compter. » Le conflit intrinsèque à la politique est celui qui porte sur le partage du sensible : sur le partage entre ce qui est considéré comme une scène où une parole peut être entendue comme telle et ce qui ne l'est pas, entre qui est considéré comme un être parlant figurant sur cette scène et qui ne l'est pas. La politique est un certain partage du sensible, elle « donne de la visibilité à des choses qui n'en avaient pas et ouvre une scène commune où des gens que l'on considérait jusqu'alors comme bons seulement à travailler se montrent capables de parler et d'agir ensemble. »<sup>9</sup>

## Police et politique

Il faut ici introduire une nouvelle distinction, propre à Rancière, entre police et politique. Police et politique sont deux manières de découper un espace sensible, de voir ou de ne pas voir certains objets, d'entendre ou de ne pas entendre certains sujets qui en parlent. La police est le mode d'être-ensemble qui met chaque corps à sa place, dans sa fonction, selon les propriétés qu'on lui attribue, dans la plénitude de ce qu'il est. Le travailleur travaille, la femme au foyer est au foyer, le chômeur chôme, tout est à sa place et les vaches sont bien gardées. La police est ce qui fait que chacun est en quelque sorte assigné à résidence et se comporte comme son identité sociale veut qu'il

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 46

<sup>9</sup> Entretien, *Multitudes*, <http://multitudes.samizdat.net/article2255.html>

se comporte. La définition qu'en donne Rancière ressemble à ce que l'on appelle généralement la politique : « l'ensemble des processus par lesquels s'opèrent l'agrégation et le consentement des collectivités, l'organisation des pouvoirs, la distribution des places et fonctions et les systèmes de légitimation de cette distribution »<sup>10</sup>. La police détermine un certain « ordre du visible et du dicible qui fait que telle activité est visible et que telle autre ne l'est pas, que telle parole est entendue comme du discours et telle autre comme du bruit. »<sup>11</sup>

La politique est ce qui vient perturber cet ordre des choses. Elle « rompt la configuration sensible où se définissent les parties et les parts ou leur absence par une présupposition qui n'y a par définition pas de place : celle d'une part des sans-part. »<sup>12</sup> La politique se manifeste par le déplacement du corps de la place qui lui était assignée ou par la modification de la destination que l'on attribuait au lieu. « Elle fait voir ce qui n'avait pas lieu d'être vu, fait entendre un discours là où seul le bruit avait son lieu, fait entendre comme discours ce qui n'était entendu que comme bruit. »<sup>13</sup> L'activité politique s'applique toujours à un ordre policier, à une configuration du sensible qu'elle vient modifier. Elle confronte la logique de l'égalité de n'importe qui avec n'importe, c'est-à-dire la logique de l'absence de fondement, de l'absence de légitimité à toute domination, avec celle de l'ordre policier qui organise cette domination.

Dans la conception de la politique que Rancière développe, l'activité politique n'est pas constante; elle est même plutôt rare. Pour lui, par exemple, le scrutin électoral tel qu'il se passe est de l'ordre de la police, certaines personnes ont la parole, certaines choses peuvent être dites et pensées et il n'y a là guère de place pour l'invention démocratique. Rancière diagnostique dans nos démocraties consensuelles une disparition de la politique. L'argument est le suivant : le *consensus* est déjà un partage du sensible, pour que les individus et les groupes sociaux discutent entre eux pour parvenir à un accord raisonnable, il faut avant tout qu'ils soient identifiés en tant que sujets

---

<sup>10</sup> *La mésentente, op. cit.*, p. 51

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p; 53.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 53.

politiques. S'ils le sont, les parties sont présumées. Il n'y a plus de place pour une part des sans-part, pour l'émergence d'une autre voix. Le fait le plus flagrant qui illustre nos démocraties consensuelles est l'usage des sondages. Ils offrent à chaque groupe social l'image de son opinion et à chaque individu l'image du groupe auquel il appartient. Ils donnent l'ensemble des propriétés d'une catégorie même les plus variables telles les opinions politiques. Une photographie est offerte à la société qui s'y regarde, égale à elle-même. Le peuple est présenté de manière exhaustive, telle partie du peuple a tel type d'opinion, etc. Les sondages montrent à la communauté une image d'elle-même et du compte de ses parties qui ne laisse aucune possibilité pour qu'y apparaisse une part de sans-part. Le sondage, par définition, exhibe l'ensemble des parties de la société et les propriétés de leurs opinions. Ce « monde de la visibilité intégrale » où chacun se voit présenter sans cesse son image est un régime du sensible, un cadre où rien d'autre que ce qui y est compté ne peut apparaître. Tout y est quadrillé, aucune nouvelle figure ne peut émerger. Chacun est à sa place, dans une case particulière qui correspond à sa fonction dans la société, et se voit offrir l'image de lui-même et l'opinion qu'il a par le fait d'être à cette place. Cet ordre spéculaire, où le peuple se contemple lui-même, rend invisible le partage sensible. Cela peut sembler paradoxal puisque c'est un régime où tout est rendu visible, chaque position sociale, chaque tranche d'âge, peut se mirer dans le miroir des sondages. Mais ne sont rendues visibles que les parties qui sont comptées au nombre de la communauté. Les parties surnuméraires, les sans-part, les identités excédentaires n'y sont pas admises. « L'être-ensemble politique est un être-entre, écrit Rancière : entre des identités, entre des mondes »<sup>14</sup> Et la trame du quadrillage des sondages est serrée.

### La démocratie selon Rancière

« Ce que démocratie veut dire est précisément ceci, écrit Rancière : les formes juridico-politiques des constitutions et des lois

---

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 186.

étatiques ne reposent jamais sur une seule et même logique. Ce qu'on appelle « démocratie représentative » et qu'il est plus exact d'appeler système parlementaire ou, comme Raymond Aron, « régime constitutionnel pluraliste », est une forme mixte: une forme de fonctionnement de l'État, initialement fondée sur le privilège des élites « naturelles » [, née de l'oligarchie] et détournée peu à peu de sa fonction par les luttes démocratiques. [...] Le suffrage universel n'est en rien une conséquence naturelle de la démocratie. »<sup>15</sup> La démocratie n'a pas de conséquence naturelle précisément puisqu'elle est la mise en évidence de l'illégitimité de toute domination, de l'absence de fondement à tout ordre, la contingence de toute domination. Si la démocratie ne s'identifie jamais à une forme juridico-politique, il ne faut pas en conclure qu'elle y soit indifférente. « Il y a de la moins bonne et de la meilleure police, dit Rancière, – la meilleure, au demeurant, n'étant pas celle qui suit l'ordre supposé naturel des sociétés ou la science des législateurs mais celle que les effractions de la logique égalitaire sont venues le plus souvent écarter de sa logique « naturelle » »<sup>16</sup>. Mais le pouvoir du peuple ne réside pas dans ses formes.

La démocratie est d'une part le principe qui instaure la politique, par le fait que le peuple s'approprie une qualité commune et par là met en évidence l'absence de titre à gouverner, l'illégitimité de toute domination. D'autre part, elle est le processus d'élargissement de la sphère publique, la sphère où se rencontrent et entrent en conflit la logique policière et la logique politique. Nos sociétés sont démocratiques en ce sens qu'elles ont inclus, au terme de luttes, ceux qui n'avaient auparavant pas de titre à participer à la vie publique, « parce qu'ils n'appartiennent pas à la « société » mais seulement à la vie domestique et reproductrice, parce que leur travail appartient à un maître ou à un époux » : travailleurs salariés à l'époque du suffrage censitaire jusqu'en 1919, femmes jusqu'en 1948.

---

<sup>15</sup> *La haine de la démocratie, op. cit.*, p. 61

<sup>16</sup> *La mésentente, op. cit.*, p. 54.

Le « trouble le plus profond signifié par le mot de démocratie »<sup>17</sup>, le scandale de la démocratie, c'est l'absence de titre à gouverner, scandale d'un titre à gouverner qui n'a rien à voir avec « la convention humaine et l'ordre de la nature »<sup>18</sup>. « Démocratie veut dire d'abord cela : un « gouvernement » anarchique [an-archique], fondé sur rien d'autre que l'absence de tout titre à gouverner »<sup>19</sup>

« Comment nos sociétés modernes faites de tant de rouages délicatement imbriqués pourraient-elles être gouvernées par des hommes choisis par le sort, ignorant la science de ces équilibres fragiles ? Nous avons trouvé pour la démocratie des principes et des moyens plus appropriés : la représentation du peuple souverain par ses élus, la symbiose entre l'élite des élus du peuple et l'élite de ceux que nos écoles ont formés à la connaissance du fonctionnement des sociétés. »<sup>20</sup> Nous nous sommes ainsi habitués à ce que le premier critère pour gouverner soit le désir d'exercer le pouvoir.

## Un appel à l'action politique

La conception de la politique de Jacques Rancière, au-delà des discussions philosophiques qu'elle peut soulever, me semble être un outil d'analyse intéressant pour appréhender les mouvements émergents de notre temps. C'est aussi une conception qui redonne à la politique et à la démocratie sa vertu émancipatrice. La politique s'exerce toujours sur l'ordre policier. Une action – grève, manifestation ou élection – peut être ou ne pas être politique. « Elle l'est lorsqu'elle refigure les rapports à la communauté. »<sup>21</sup>, lorsqu'il y a invention d'une question que personne ne se posait. Un sujet politique se forme et se donne une capacité d'énonciation qui n'était pas identifiable auparavant : il modifie le champ de l'expérience, il partage le sensible autrement que ce que l'ordre policier concevait. Il le fait en transformant les propriétés qui lui sont assignées par l'ordre policier des places et des fonctions. « « Ouvriers »

---

<sup>17</sup> *La haine de la démocratie, op. cit.*, p. 47

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 48

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 48

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 48

<sup>21</sup> *La mésentente, op. cit.*, p. 56

ou « femmes » sont des identités apparemment sans mystère. Tout le monde voit de *qui* il s'agit. Or la subjectivation politique les arrache à cette évidence [...]. « Femme » en politique est le sujet d'expérience – le sujet dénaturé, dé-féminisé – qui mesure l'écart entre une part reconnue – celle de la complémentarité sexuelle – et une absence de part [absence de part dans la communauté, en tant que sujet politique ]. « Ouvrier » ou mieux « prolétaire » est de même le sujet qui mesure l'écart entre la part du travail comme fonction sociale et l'absence de part de ceux qui l'exécutent dans la définition du commun de la communauté. [...] Toute subjectivation est une désidentification, l'arrachement à la naturalité d'une place, l'ouverture d'un espace de sujet où n'importe qui peut se compter parce qu'il est l'espace des incomptés, d'une mise en rapport d'une part et d'une absence de part. »<sup>22</sup> L'action politique, c'est le travail d'affirmation d'une nouvelle scène d'interlocution par de nouveaux sujets politiques (le sujet ouvrier ou le sujet sans-papier, etc.) qui ne se définissent précisément que dans l'acte même de leur prise de parole. C'est la raison pour laquelle, dans la conception de Rancière, il n'y a de politique qu'en tant qu'interruptions, fractures, ponctuelles et locales.<sup>23</sup>

## Citoyen vs. infans

« Responsable » et « actif » sont des mots qui courent dans un champ sémantique qui s'oppose à « assistance ». Il faut transformer les « assistés » en des « responsables » et « actifs » dans leur propre vie. Les enfants-élèves sont des assistés naturels par leur soumission naturelle à leur parents ; pour éviter qu'ils ne deviennent des assistés adultes, forme pathologique résultant d'une croissance avortée, il faut qu'ils apprennent à devenir responsable et actif. On voit là les mêmes griefs qui sont portés contre la masse démocratique dont parle Rancière : masse amorphe, irresponsable, égoïste, vautrée devant un écran...En sous texte, l'idée que « l'homme démocratique est un être de démesure<sup>24</sup> ». Ce discours s'accompagne d'une déploration du déclin de

---

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 60

<sup>23</sup> Cf. *ibid.*, p. 186.

<sup>24</sup> *La haine de la démocratie, op. cit.*, p. 96.

l'autorité, de la perte du sens des valeurs, de la discipline et de l'intérêt commun.

Dans les conditions de prise de parole promues par les projets (conseil d'élèves et rédaction d'une charte de vie commune comme apprentissage de la démocratie), on continue de figer le mot de « démocratie » dans une acception tout à fait contingente : celle qui s'accorde avec la forme de gouvernement que nos sociétés connaissent, mais qui ne sont que le fruit de l'effet du principe anarchique de la démocratie – l'absence de titre à gouverner – sur la forme toujours oligarchique de l'exercice du pouvoir. Apprentissage d'un dialogue policé sur des sujets prédéterminés (le champ restreint de l'école et de la gestion de la population qui y vit<sup>25</sup>, on part de situation acquises et consensuelles – surtout ne pas interroger le caractère socialement reproducteur de l'école). Consensus tant sur les thèmes que sur le manière d'aborder les questions. Le dispositif formé par les institutions démocratiques a pour essence le langage, conçu comme cet instrument propre de l'homme, instrument neutre qui permet en quelque sorte de faire circuler les idées sur un marché où la concurrence n'est pas faussée grâce au respect d'un certain nombre de règles rationnelles. Est ignoré le litige fondamental dont parle Rancière, celui qui porte sur le langage, sur qui est compté comme porteur du logos. Pourtant, toute théorie de la communication présuppose ce que Rancière appelle un « partage du sensible », un mode de reconnaissance des problèmes et des capacités pour le faire.

Il semble qu'il y ait contradiction entre la démocratie selon Rancière et la démocratie telle qu'elle est entendue dans les développements de l'éducation à la citoyenneté : pour Rancière, ce qui caractérise la démocratie, c'est son absence de fondement, son an-

---

<sup>25</sup> Art.17 du décret citoyenneté : « Le Conseil d'élèves est un espace de parole destiné à analyser des problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes.

Il a pour mission de centraliser et de relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du Conseil de participation, du Chef d'établissement et du Pouvoir Organisateur. Il a également pour mission d'informer les élèves des différentes classes des réponses données par le Conseil de participation, le Chef d'établissement ou le Pouvoir Organisateur.

archisme, l'absence de titre à gouverner. Dans les programmes d'éducation à la citoyenneté, le futur citoyen est d'abord *infans*, un être privé de parole<sup>26</sup>, à qui il faut 1) donner une série de connaissances sur les institutions démocratiques ; 2) inculquer un sentiment d'appartenance ou d'allégeance à l'égard de ces institutions conçues comme bien commun ; 3) inculquer des valeurs démocratiques qui doivent fonctionner comme autant de freins aux corollaires « dérives démocratiques » ; 4) enseigner une pratique qui correspond aux canons en cours dans le fonctionnement de nos États.

Quelques problèmes peuvent être identifiés :

1) on suppose une inégalité première

2) on couvre le conflit inhérent au geste démocratique ; risque de sclérose et de renforcement du désintérêt et du sentiment que nous ne sommes que des sujets d'une oligarchie

3) quelque chose est dit comme « votre manière d'être citoyen n'est pas digne d'une démocratie » (l'idée de progrès des élites et d'arriération du peuple n'est pas loin) : par la prétention de proposer un cadre communicationnel neutre (langage comme véhicule neutre des idées), on renvoie dans le champ des *infans*, des incapables, des invisibles, des inaudibles, de ceux qui ont la *phôné* mais pas le *logos*, ceux dont les revendications ne peuvent prendre place dans cet espace policé. On peut voir un signe de cela dans le fait que l'éducation à la citoyenneté semble être la plus urgente dans les écoles réputées difficiles et chez les élèves du technique et du professionnel.

On peut soupçonner que les très humanistes et démocrates appels à l'éducation à la citoyenneté soient, de ce point de vue, une injonction euphémisée au maintien de la discipline. L'école est bien, dans le schéma police-politique de Rancière, une institution de police qui prépare aux places dans la société (ex de l'enseignement spécialisé, on

---

<sup>26</sup> Gérard Guillot dans « Puzzle », p. 34 « Éduquer l'infans consiste à lui offrir les conditions pour prendre la parole, devenir un sujet autonome et acteur de son histoire »



ne peut plus explicite). Et la volonté de policer la conception originellement subversive et conflictuelle de la démocratie, en en faisant une nouvelle discipline, doit nous maintenir en alerte.

En conclusion, sous couvert d'éduquer à la citoyenneté, peut-être œuvrons-nous à une dépolitisation, au sens où l'on supprime l'excès de la politique qui bouscule la distribution des places et le partage du sensible qui détermine ce que l'on peut concevoir, ce dont on peut parler et comment il faut le faire. Le projet éducatif ne vise-t-il pas à créer « une culture du consensus qui répudie les conflits anciens, habitude à objectiver sans passion les problèmes à court et long terme que rencontrent les sociétés, à demander les solutions aux savants et à les discuter avec les représentants qualifiés des grands intérêts sociaux. »<sup>27</sup> Mais ce projet portera toujours en son sein la même déploration : il restera toujours des êtres anarchiques, qui par défaut de capacité, par échec de l'enseignement, incarneront, aux yeux des moralistes, les effets pervers de la démocratie, de l'autonomie, seront ces citoyens de seconde zone, comme après la révolution il y eut des citoyens actifs (qui payaient le cens) et des citoyens passifs, comme il y eut les hommes et les femmes avant 1948, qui n'auront pas acquis les « compétences démocratiques » (comme le dit un influent philosophe de l'éducation), qui seront juridiquement citoyen mais qui n'en auront pas la capacité morale et cognitive.

---

<sup>27</sup> *La haine de la démocratie, op. cit.*, p. 83.